

---

1871, seront mises à effet de manière à assurer, s'il est possible, la confection d'un recensement simultané dans toutes les possessions de Sa Majesté de l'Amérique du Nord.

J'ai le sincère espoir que les préparatifs qui ont été faits après mûre délibération pour la protection des pêcheries Canadiennes se trouveront efficaces. On mettra tout le soin possible à combiner le maintien des droits incontestables de nos pêcheurs avec la considération qui est due aux justes prétentions des étrangers, et je suis persuadé que vous reconnaîtrez avec gratitude l'appui et le support moral que le gouvernement de Sa Majesté a annoncé l'intention d'accorder.

Le ton général de vos débats et l'expression unanime de l'opinion prévalente indiquent que le peuple du Canada sent les avantages découlant de la forme existante de son gouvernement. Je me flatte que son contentement sera de longue durée, et je prends congé de vous pour le présent avec le vif désir que la détermination et les efforts du pays pour conserver les avantages dont il jouit, soient couronnés de la protection et de la faveur particulières de la Providence.

L'honorable Président a alors dit :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à mardi, le vingt-et-unième jour de juin prochain.